



Avis sur la note Incidences des réformes du « 100% santé » et de la complémentaire santé solidaire pour les personnes âgées

Cet avis a été adopté par consensus¹

1) Le Conseil a adopté la note du 9 avril et la synthèse qui lui est associée.

Il considère que les réformes étudiées amélioreront l'accès aux soins des personnes âgées.

Le Conseil considère que la réforme du 100% santé devrait globalement faire baisser les principaux restes à charge des personnes âgées ainsi que le renoncement aux soins, en équipements optique, audioprothèses et prothèses dentaires des personnes âgées, aujourd'hui assez significatif.

Bien que la cotisation de la couverture complémentaire augmente pour certains ménages, le Conseil considère que les personnes âgées auront accès à un meilleur panier de soins et que leur taux d'effort diminuerait par rapport au dispositif précédent d'ACS en cas de consommation dans l'année d'un bien du panier « 100 % santé ».

2) Sur le 100% santé

Le Conseil souligne l'intérêt qu'il attache à ce qu'on suive les répercussions effectives de ces réformes sur le coût des cotisations de complémentaires santé.

Par ailleurs, les professionnels du secteur insistent sur la nécessité de conserver la liberté de choix entre le panier du « 100% santé » très réglementé et l'autre classe de biens, moins réglementée.

3) Sur la complémentaire santé solidaire

Le Conseil propose des pistes d'amélioration du taux de recours à cette couverture.

¹ Note, synthèse et avis adoptés par consensus, à l'exception des syndicats UCR-CGT, UCR-FO, FGR-FP, FSU, UNRPA qui s'abstiennent sans s'opposer à la transmission de cet avis adopté par consensus, les syndicats rappelant leur préférence pour une sécurité sociale intégrale (intégrant l'actuel périmètre des complémentaires santé dans le régime de base). Avis adopté par procédure électronique en raison des circonstances liées à l'épidémie du Covid-19.